

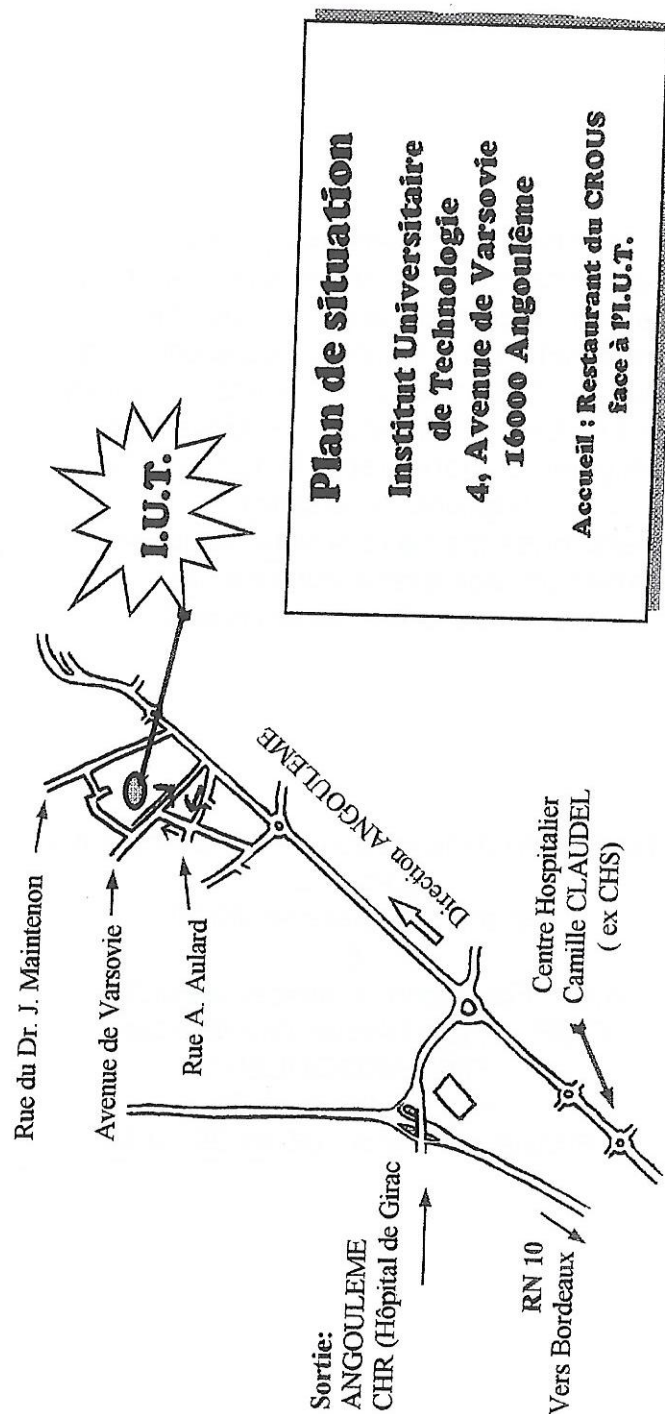
L'objectif de cette formation est de renforcer la compétence des équipes dans le domaine de la prise en charge et des mesures à prendre concernant les enfants victimes d'atteintes sexuelles et leurs familles.

Le public concerné est composé de l'ensemble des personnels des services publics de Pédopsychiatrie.

Cette deuxième session fait suite aux journées des 30 et 31 Mars 2000 à Angoulême. Elle est consacrée à un approfondissement des questions cliniques et pratiques soulevées lors de la première session, à travers des présentations de situations par des équipes soignantes.

L'inscription à cette formation est gratuite. Le nombre de place est limité, réservé en priorité aux participants à la première session.

Sont à la charge des participants ou de leur employeur les repas de midi qui peuvent être pris sur place.



API

Association des Psychiatres de
Secteur Infanto-Juvenile

Régions POITOU-CHARENTES
LIMOUSIN

Atteintes sexuelles

Deuxième session

Cycle de Formation organisé avec le
Concours du
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité
Secrétariat d'Etat à la Santé

Vendredi
12 Janvier 2001
8H30 - 17H

Institut Universitaire de Technologie
4, avenue de Varsovie
16000 ANGOULÊME

Programme

8H30 : Accueil

9H00 : Introduction

Jean-Pierre THEVENOT, président de l'A.P.I.

9H15 : Présentations de situations cliniques par des équipes de Psychiatrie Infanto-Juvenile.

Discutants : Gérard ROBIN, Yvonne COINÇON, Jean-Pierre BOYER, Jean-Pierre THEVENOT.

11H15 : Pause

11H30 : Dessins d'enfants.

Elsa FETIVEAU, Evelyne BOUCHAUD, Didier LAMBERT.

Discussion

13H00 : REPAS

15H00 - 17H00 : 5 ATELIERS

en présence des intervenants et des discutants du matin ainsi que de la plupart des intervenants (cliniciens, magistrats, etc...) de la première session.

Les actes des premières journées (Angoulême, 30 et 31 Mars 2000) seront en vente lors de cette session, pour **40 Fr l'exemplaire**. Y figurent l'ensemble des textes des intervenants en séance plénière (D. Lambert, Y. Coinçon, J.P. Boyer, J.P. Mugnier, E. Sabourault, D. Baillard, R. Maillard, M. Daban).

Les personnes qui ne l'ont déjà fait peuvent réserver un exemplaire qui sera mis à leur disposition le jour de la session.

Le bulletin d'inscription est à renvoyer au plus tard

le 30 Novembre 2000

à :

A.P.I. Formation "Atteintes sexuelles"
CMP 37, rue Léonce Guimberteau
16000 ANGOULÊME

Fax 05 45 25 48 51

Renseignements : 05 45 25 10 40

Bulletin d'Inscription (nombre de places limité)

à renvoyer au plus tard

le 30 Novembre 2000

à : A.P.I. Formation "Atteintes sexuelles"

CMP 37, rue Léonce Guimberteau

16000 ANGOULÊME

Nom, prénom :

Fonction :

Employeur :

Adresse :

Téléphone professionnel :

L'inscription est gratuite

Repas de midi sur place : **31,50 F.**
Vendredi 12 Janvier ☐
(chèque à l'ordre de "Tirésias Colloque")

Je désire qu'un exemplaire des actes de la première session soit mis à ma disposition (pour 40 Fr, à régler sur place) ☐

A.P.I. Siège social : CMP 20, Villa Compoint
75017 PARIS

N° d'agrément de formation : 117 532 545 75